

SEANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le cinq novembre à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre SOLON, Maire.

Date de convocation : 28 octobre 2019

PRESENTS : Pierre SOLON, Daniel ROUSSINEAU, Michelle DAGUET, Nicolas JANSSEN, Marie-Christine DIETSCH, Christophe TISSIER, Jérôme BRILLARD, Aurélien LEMOINE, Judicaël BERTIN, Marie-Laure NIEAUX, Hervé COTTEREAU.

ABSENTES Agnès FRADET, Sonia BROSSE, Laurence LUSSEAU

ABSENTE EXCUSEE : Frédérique LAUNAY (procuration à Aurélien LEMOINE)

SECRETAIRE : Michelle DAGUET

« Comité de la Saint Pierre » : les membres du conseil, membres du comité de la Saint-Pierre décident, à l'unanimité, de le dissoudre, d'attribuer l'actif au CCAS de Pezou et de nommer M. Nicolas JANSSEN, liquidateur.

POINT SUR LES TRAVAUX A LA GRENOUILLE

L'habillage des poteaux de l'entrée est terminé.

Un problème d'étanchéité est apparu sur le petit bâtiment. Pierre SOLON est autorisé à signer le devis avec l'entreprise SMAC.

Concernant les tôles de bardage des poteaux de fenêtres, il est décidé, à la majorité, de mettre des tôles en zinc (une abstention).

CHEMINEMENT 2019

Pierre SOLON fait un résumé de son entretien du 22 octobre avec l'agence technique départementale. Une prolongation de délai a été obtenue pour la demande de la subvention du conseil Départemental au titre de la D.A.D.D.

2019-43 CHEMINEMENT DOUX : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE CONFIEE A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Afin de se faire accompagner dans son projet de cheminement entre la route départementale n° 12 et le chemin rural n° 44 inscrit au PDIPR et appartenant au GR 35, les Conseillers Municipaux décident de confier certaines missions à l'ATD

PROPOSITION DE CHEMINEMENT 2020

Pierre SOLON propose un chemin vert qui partirait le long de la maison sise au 3, rue de la Bardinière et qui irait jusqu'au bassin de rétention rue du Gratteloup.

2019-45 CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE BUSLOUP

Monsieur le Maire suggère que le personnel de PEZOU soit mis à disposition de manière ponctuelle de la commune de BUSLOUP en cas d'absence/maladie de celui-ci

Après discussion et un vote donnant le résultat suivant :

4 voix contre 3 abstentions et 5 voix pour, les Conseillers Municipaux, à la majorité, émettent un avis favorable

2019-46 MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL DE BUSLOUP VERS PEZOU

Monsieur le Maire suggère qu'afin de renforcer l'équipe administrative et technique, le personnel de BUSLOUP soit mis à disposition de la commune de PEZOU pour trois ans de façon ponctuelle.

Les Conseillers Municipaux acceptent cette mise à disposition.

COMMUNICATIONS

Cérémonie des vœux le 17 janvier à 19 heures

Pour information, un administré a sollicité une reconnaissance de la commune en état de catastrophe naturelle ; un affichage a été fait sur les panneaux afin que les intéressés se manifestent avant le 30 novembre. Les Conseillers Municipaux souhaitent la distribution de l'information dans toutes les boîtes aux lettres.

Nicolas JANSSEN a dressé un tableau d'évolution des taux de la taxe d'habitation depuis 2010.

Marie-Laure NIEAUX évoque le coût de l'éco mobilité et son utilité.

Christophe TISSIER : plaque 8, rue de Vendôme bruyante, Clos des Îlots à fermer

Hervé COTTEREAU : une bouche d'assainissement n'est pas au niveau de la rue du Perche, Pierre SOLON lui répond que la remise à niveau sera faite avant le 1^{er} janvier.

Judicaël BERTIN dit que des bambous poussent chemin des Sources sur le domaine public.

Jérôme BRILLARD demande où en sont les travaux de voirie chez M. Mme GLOBEZ à Chêne Carré.

Aurélien LEMOINE évoque l'avancée du dossier du PLUi et l'organisation du comice agricole des 16 et 17 mai 2020.

Pierre SOLON informe que suite à une réunion sur l'optimisation fiscale, il faudrait que la commission des impôts se réunisse afin de dresser un nouveau tableau de catégories des maisons et réviser ainsi chaque habitation de la commune, ce qui permettrait de générer des recettes communales supplémentaires.

Le Maire, P. SOLON